DEMANDE VISANT À CE QUE LE SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONTENANT LA DISPOSITION CI-APRÈS IDENTIFIÉE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER CONCERNÉES

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N^{O} 25-01-0033

Objet : Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Superficie de la remise et système d'arrosage parallèle / Lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649 / Zone H3-605 / CCU n^{o} 24-11-0119

Disposition : Permettre la présence d'une remise à jardin d'une superficie d'implantation au sol de 38,75 mètres carrés alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 25 mètres carrés (Règlement de zonage n^{o} 1275, article 2.2.10.8)

Nous, soussignés, personnes habiles à voter de la **zone _____ contigüe à la zone H3-605 concernée** demandons que la disposition susmentionnée de ce second projet de résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

	Nom	Adresse	Date	Signature	Qualité			
							AVEC PROCURATION	
					Domicilié	Propriétaire non résident	Copropriétaire ou cooccupant non résident	Personne morale
1								
2								
3								
4								
5								
6								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)